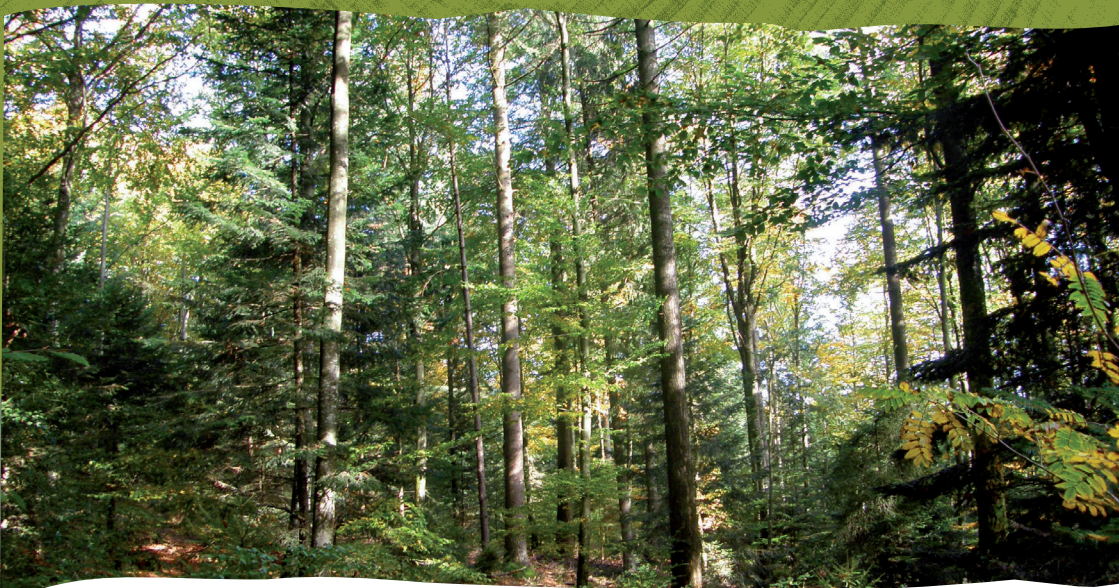


Propriétaires forestiers **INSCRIVEZ VOUS !**

Inscriptions ouvertes du 15 février au 3 avril 2018 minuit.

“ Concours forestier : 1^{ère} édition du SylvoTrophée ”

Forêts du territoire du Parc national des Cévennes



Le SylvoTrophée est un concours visant à distinguer des forêts gérées de façon à produire du bois de qualité, tout en respectant l'environnement et les usages autres que sylvicoles.

INDAMAC

Parcs naturels
du Massif central



Concours organisé par :



Parc national
des Cévennes



Centre Régional
de la Propriété Forestière
OCCITANIE

SylvoTrophée : un concours pour promouvoir la gestion durable des forêts de nos territoires.

Si la gestion d'une forêt est avant tout le projet d'un propriétaire, elle répond aussi à plusieurs attentes sociétales : produire des bois de qualité, accueillir et préserver la biodiversité, proposer un espace de loisir et de ressourcement accessible à tous, etc. Seule une gestion forestière adaptée est à même de façonner une forêt apte à remplir les multiples rôles qu'on lui attribue.



Le SylvoTrophée a pour but de mettre en valeur des propriétaires forestiers du territoire qui ont adopté ce type de gestion dite multifonctionnelle. Un jury de 7 personnes (notamment des sylviculteurs, écologues et usagers) sera constitué afin d'évaluer la qualité de

la gestion mise en œuvre. Pour cela, le jury visitera les différentes parcelles candidates, en compagnie du propriétaire et de son gestionnaire. Les observations de terrain et les échanges entre jurés et candidats permettront ainsi d'élire le lauréat du SylvoTrophée 2018.





Comment
participer
au concours



CALENDRIER

- Inscription au concours du 15 février au 03 avril 2018 minuit
- Visite des parcelles candidates les 23 et 24 mai 2018
- Remise des prix : automne 2018

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Concours ouvert à toute propriété forestière sectionnale, communale ou privée, quel que soit son statut (propriété personnelle, groupement forestier, ASLGF...)
- La parcelle forestière présentée au concours doit être localisée dans le Parc national des Cévennes (cœur ou aire d'adhésion)
- Parcelle gérée (document de gestion validé), passée en coupe dans les 5 dernières années

D'autres critères secondaires interviendront au moment de la sélection des dossiers (Cf. règlement du concours)

Le dossier complet est à envoyer par mail à **sdd@cevennes-parcnational.fr** ou par courrier postal à **Parc national des Cévennes 6bis place du palais 48400 FLORAC.**

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Pour toute information sur le concours, vous pouvez contacter **Sandrine DESCAVES** au Parc national des Cévennes :
06 74 37 37 67 - sandrine.descaves@cevennes-parcnational.fr

Ou Loïc MOLINES au CRPF :
06 73 84 89 27 – loic.molines@crpf.fr

le concours SylvoTrophée est organisé dans le cadre d'un programme de valorisation des forêts anciennes des Parcs naturels du Massif central, en partenariat avec l'association Inter Parcs du Massif Central (IPAMAC).

IPAMAC

Parcs naturels
du Massif central

Forêts anciennes

Les forêts dites anciennes sont des espaces boisés qui ont conservé leur couverture forestière depuis au moins 200 ans, quelle que soit la gestion qui y a été menée. Sur un temps long, la permanence du couvert forestier sur ces terrains permet à une biodiversité spécifique de s'y maintenir (espèces végétales, insectes, champignons, etc.). Ces forêts présentent alors une valeur écologique importante, mais ont aussi bien souvent une valeur patrimoniale. Une gestion équilibrée permet donc de les valoriser au mieux sous tous leurs aspects, c'est pourquoi le concours SylvoTrophée portera de préférence sur les forêts anciennes. Pour plus d'information à ce sujet, voir le site internet du parc national des Cévennes.

<http://www.cevennes-parcnational.fr/fr/des-connaissances/les-patrimoines/les-milieus-naturels/les-forets/les-forets-anciennes>



L'OPÉRATION EST FINANCÉE PAR :



L'opération « Forêts Anciennes - Volet 2 » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du programme opérationnel interrégional FEDER Massif central.



Opération soutenue par l'État
FONDUS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DE TERRITOIRE



CRÉDIT PHOTO :
Parc national des Cévennes,
CRPF Occitanie